CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2023/23

le 17 mars 2023

<u>Objet</u>: avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de Les Bordes golf international pour l'enlèvement de 2 nids d'hirondelles rustiques dans le cadre de la réhabilitation du centre équestre de la ferme de Vaucelles à Saint-Laurent-Nouan (41)

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN);
- Vu la demande de dérogation présentée par Les Bordes golf international en date du 22 décembre 2022 ;
- Considérant que l'empêchement d'accès au site est envisagé entre janvier et février 2023, soit en l'absence d'oiseaux ;
- Considérant l'installation de 24 nids artificiels sur la ferme de Vaucelles dès février-mars 2023 en collaboration avec Athena nature, en compensation des nids détruits ;
- Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) dans son aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un <u>avis favorable</u> sur la demande sous réserve de la mise en œuvre du suivi des nids sur 2 ans (2023-2024) par une structure experte.

Pour le Président du CSRPN, l'expert délégué

Michèle LEMAIRE